

Poème n°159 : Un homme en colère

Messieurs, iniques dirigeants !
Dans vos palais pleins de gens,
Toutes vos portes sont fermées,
Jamais entrebâillées à l'armée,
En déroute des muets salariés.
Abattus, ils n'osent plus parier
Que des lois aboliront, demain,
La précarité, rêvant en chemin
D'un juste contrat indéterminé,
Bel horizon sur une voie minée.

Vous ne dispensez à nous autres
Que langue de bois, vils apôtres !
Oui ! Nul salutaire rai de lumière
À nos âmes usées par les prières.
Comment échapper aux ténèbres
Avec vos oraisons trop funèbres ?
Ah ! Ministres, nuls en politique,
À manquer d'audace et d'éthique,
Vous ne pouvez pacifier ce monde
Rongé par des guerres à la ronde !

Ah ! Que j'aimerais hurler ma rage
Face à vos tronches dans les nuages
Et abroger les privilèges de vos vies
À l'opposé de nos si simples envies !
Défait, je reste coi, vide et immobile.
Car, les dettes des banquiers habiles,
Il faut les payer en traites mensuelles
Sous peine de mourir dans une ruelle.
Ah ! Que je voudrais boxer contre vous
Et que vous tombiez dans notre boue !

En colère, écarquiller vos yeux fuyants
De nantis incompetents et défaillants !
Vous forcer à voir ce bordel où l'on sue
Alors que vos putes vous sucent, nues !
Amer et écoeuré, je fermerai les miens,
Songeant qu'ici-bas rien ne me retient,
Oubliant, le temps d'un trop bref repos,
Ce salaire minable trop collé à ma peau,
Insuffisant pour régler créances et frais,
Réduit par vous à quelque bête de trait !

Voilà pourquoi je me sens lamentable !
Otage d'heures légalement modulables,
Le profit attendu fait de moi un esclave,
Le travail décousu m'a changé en épave.
Alors, comment espérer pouvoir profiter
Des plaisirs de la vie des baignades d'été,
Des livres des arts et, en mal de bonheur,
D'un amour vrai, sauveur de mon cœur ?
Écoutez bien ce coup de gueule, le seul !
Après, ce sera un coup dans vos gueules.

Poème écrit par **Philippe Parrot**

Commencé le mardi 23 février 2016

Et terminé le jeudi 25 février 2016.

Notification : Conformément au code de la propriété intellectuelle (loi n°57-298 du 11 mars 1957), il est interdit d'utiliser et/ou de reproduire et/ou de modifier et/ou de traduire et/ou de copier le texte ci-dessus, de façon intégrale ou partielle, sur quelques supports que ce soit : électronique, papier ou autre, sans l'autorisation expresse et préalable de l'auteur. Tout droit réservé.